



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 11 décembre 2025, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 7/2025 du 4 novembre 2025 relatif au

RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARBORÉ

et a décidé

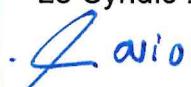
- 1) D'adopter le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré,
- 2) De fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par le Chef du Département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

La présente décision doit encore faire l'objet d'une approbation par le Canton. Une seconde publication aura lieu en temps utile. Le délai référendaire de 10 jours courra dès cette nouvelle publication.

Leysin, le 12 décembre 2025

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Jean-Marc Udriot


Le Secrétaire :

Jean-Jacques Bonvin